

PROCES – VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 28 février 2008
à la Salle de spectacles**

6^{ème} séance 2008-2008

Séance du jeudi 28 février 2008, 20h15

Présidence De M. Jacques Berthoud, Président

Le Président, au nom du Bureau du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mae la secrétaire de procéder à l'appel.

63 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.

Sont excusé-e-s:

Mmes

Bastienne Joerchel Anhorn

Nicole Divorve

Rose-Marie Matti

Rose-Marie Prêtre

Line Rouyet

MM.

Eric Aeschlimann

Thierry Brandt

Christophe Kocher

Gildo Martinelli

Daniel Rohrbach

Pascal Ruschetta

André Von Gunten

Pascal Waeber

Absent: M. Hasan Dinc.

Arrivés après l'appel: 3 conseillères et conseillers.

Le quorum étant largement atteint, le Président déclare ouverte la 6^{ème} séance de l'année 2007–2008.

1. Adoption de l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2008.
- 3 Communications de la Présidence.
- 4 Communications de la Municipalité.
- 5 Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 6 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 7 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 8 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 9 Développement du postulat de Mme Nicole Haas Torriani pour un soutien financier à l'Association Impulsion
- 10 Développement du postulat de Mme Irène Frei "Faisons connaissance".
- 11 **Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Mady Keita "Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus"**
Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteure.

- 12 **Préavis N°40-2007- Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, Secteur Moulind'en Bas – Rue de l'Industrie.**
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse.
- 13 **Préavis No 41-2008 - Participation de la Ville de Renens au projet de M. Fabio Celestini - Fondation 442.**
Rapport de M. Michel Brun, Président de la Commission des Finances.
- 14 **Préavis No 42-2008 - Aménagement paysager du Parc de la Gare.**
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 15 **Préavis No 43-2008 - Collège du Léman - Demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, de remplacement des installations techniques, de remplacement des faux-plafonds et de rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades.**
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 16 **Rapport-préavis No 44-2008 - Réponse à la motion et à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et consorts relatives à l'interdiction de la publicité en faveur du petit crédit - Modification du règlement communal sur les procédés de réclame.**
Dépôt du préavis – discussion préalable
- 17 Motions, postulats, interpellations.
- 18 Propositions individuelles et divers.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2008

La discussion n'est pas utilisée. Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la Présidence

Première communication: résultats officiels des 3 votations de ce 24 février 2008.

Votations fédérales, objet I, Initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques »

Bulletins		Suffrages			VD
Rentrés	3'245	Oui	1'355	42.90%	36.46%
Blancs	85	Non	1'804	57.10%	63.54%
Nul	1	Taux de participation		44.28%	43.25%
Valables	3'159				

Votations fédérales, objet II, Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II

Bulletins		Suffrages			VD
Rentrés	3'245	Oui	1'155	35.60%	45.57%
Blancs	80	Non	2'008	64.40%	54.43%
Nuls	2	Taux de participation		44.28%	43.26%
Valables	3'163				

Votation communale, objet ; Plan de quartier P 39 – Place du Marché

Bulletins		Suffrages		
Rentrés	4'170	Oui	3'182	76.95%
Blancs	33	Non	953	23.05%
Nuls	2	Taux de participation		35.67%
Valables	4'135			

Le président fait remarquer qu'il y a presque un millier d'électrices et électeurs de plus qui se sont exprimés sur le plan de quartier P-39 que sur les objets fédéraux, en principe des étrangers sans accès aux objets fédéraux - ou éventuellement des Suisses qui ne sont pas forcément liés de façon fusionnelle avec les sujets fédéraux.

Il rappelle que pour les sujets fédéraux 7'134 citoyennes et citoyens auraient pu voter alors que sur l'objet communal, étrangers et Suisses confondus, le nombre de votants aurait pu être de 11'592. Il reste encore du travail à faire...

Il signale que les prochains scrutins auront lieu le dimanche 1^{er} juin 2008 sur les trois objets suivants :

- 1) Initiative populaire "Pour des naturalisations démocratiques"
- 2) Initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale"
- 3) Article constitutionnel "Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie" (contre-projet à l'initiative populaire retirée "Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base").

Deuxième communication: Le Bureau a envoyé une lettre de condoléances à notre membre Pascal Waeber, à la suite du décès de son Papa.

Troisième communication: Le Bureau a reçu un courrier du Président du Conseil d'Etat, courrier dont je vous lis le contenu.

"Soutien au tram dans l'Ouest lausannois.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 7 décembre informant le Conseil d'Etat du débat au Conseil communal de Renens et demandant notre soutien au projet de tram de l'Ouest lausannois.

Comme vous avez pu en prendre connaissance par voie de presse, la Délégation Politique qui pilote le projet PALM axes fortes de transports publics urbains propose de réaliser à l'horizon 2020 un réseau d'axes forts comportant une ligne de tram et des lignes de bus et trolleybus renforcées en site propre. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le dossier de presse y relatif par le biais du site www.agglo-lausanne-morges.ch.

Nous relevons avec satisfaction que le réseau proposé correspond aux attentes exprimées dans nos travaux communs, réalisés dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL). Il prévoit en effet une ligne de tram et des axes forts trolleybus dans l'Ouest lausannois, permettant ainsi une excellente desserte en transports publics de ce secteur en développement.

Nous espérons par ces quelques lignes vous avoir rassuré sur toute l'attention et le soutien que le Conseil d'Etat porte à ce dossier et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées."

Quatrième communication: Rappel du courrier d'un étudiant de l'Université de Lausanne avec un questionnaire, qu'il nous demande de remplir dans le cadre d'un travail de mémoire auprès de l'Institut de géographie. Monsieur Jean Rosset transmettra une copie de ce travail au Bureau, afin d'informer les conseillers sur les résultats de cette analyse.

Cinquième communication: Vous avez à votre place une documentation de la LICRA. Je vous lis le courrier reçu de Monsieur Jean Martin, président de la Licra-Vaud, ancien médecin cantonal.

"Tout d'abord, permettez-nous de remercier vos Autorités. – votre Président du Conseil et votre Municipalité,- de nous autoriser à vous adresser courrier et documentation su la LICRA.

A mi-mars aura lieu dans notre région la Semaine d'action contre le racisme 2008, avec un intéressant programme d'animation. A cette occasion, nous aimerions attirer votre attention sur l'action de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et prenons la liberté de vous encourager à y adhérer.

L'engagement des membres des corps constitués reste très nécessaire vis-à-vis des expressions d'intolérance, encore trop nombreuses aujourd'hui, y compris malheureusement celles auxquelles s'applique le qualificatif de xénophobie.

A cet égard, la LICRA suit attentivement l'actualité et apporte sa contribution dans les débats. Elle intervient en mettant le doigt sur les circonstances critiquables du registre de l'intolérance ou du racisme. Au cours des dernières années, la LICRA-Vaud a développé des actions de promotion de la compréhension et de la bonne compagnie dans les milieux sportifs, surtout du football junior, en étant partenaire notamment de la grande manifestation décentralisée "Graines de foot" (en 16 endroits du canton), organisée par l'Association cantonale vaudoise de football. Elle a été présente au Balelec de l'EPFL et au Festival de jazz de Montreux.

Une activité principale pour l'avenir est l'offre d'ateliers dans les écoles, pour débattre de la problématique du racisme. Avec l'aval du DFJ, de tels ateliers ont été présentés ans des établissements vaudois dès l'automne 2007; ils le sont aussi à Neuchâtel et à Genève, avec un succès encourageant.

Pour maintenir et renforcer son action, la LICRA souhaiterait bénéficier de votre soutien. Vous trouverez en annexe le dernier numéro du bulletin trimestriel LICRA-Contact ainsi qu'un dépliant incluant des informations complémentaires et un formulaire d'adhésion."

Sixième communication: le président donne lecture du courrier adressé à l'APER par la Municipalité au sujet de leur lettre lue lors de la précédente séance, sur le thème des « Nuisances liées aux travaux de l'extension du Collège du Léman », et qui annonce le dépôt du préavis pour la réalisation, entre autres, des travaux demandés.

Le président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

M. Roland Divorne (RCDR) remercie, au nom du groupe RCDR, le Conseil communal, la Municipalité, les commerçants, les acteurs et les citoyens de la commune d'avoir soutenu par un

vote massif, le nouveau plan de quartier de la place du marché. Il donne rendez-vous dans 2 ans pour fêter le nouveau visage de la place du marché. Pour conclure il salue et félicite le comité « Osons le Centre » et son équipe qui se sont battus sur le terrain pour convaincre 77% des électeurs.

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge), fait une déclaration au nom de l'Association cœurs de cité conviviaux. Elle note les quelques améliorations promises:

- le parking souterrain sera en retrait de quelques mètres, pour garder des arbres, notamment le saule pleureur;
- la construction en conformité avec les normes de MINERGIE-P;
- le retrait de la façade de la COOP et la création d'un "bistrot" donnant sur la place;
- le maintien de la rue de la Savonnerie.

L'Association prend note de la décision populaire et remercie les 950 personnes qui ont voté non. Pour la suite, elle se désolidarise de ce projet et souhaite bonne chance à ceux qui le soutiennent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

4. Communications de la Municipalité

Les Conseillères et Conseillers ont reçu les documents suivants :

- Le communiqué couvrant la période du 20 octobre 2007 au 7 février 2008.
- La communication relative à l'acquisition de la cure du 1^{er}-Mai 13.
- La réponse à Mme la Conseillère communale Verena Berseth « Que peut faire la Municipalité pour que le magasin Coop de la gare cesse de vendre de l'alcool jusque tard dans la soirée ? ».
- La réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts au sujet de l'avenir du collège intercommunal de La Planta.
- La réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Verena Berseth et consorts relative au quartier de la rue du Lac.
- La réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz relative aux « Nouvelles boîtes postales ».

Le Président donne la parole à la Municipalité pour d'autres communications ou informations.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, sur la votation communale et sur le projet de plan de quartier qui a été accepté ce week-end, remercie le Conseil communal, la population de Renens. Elle signale que nous sommes ainsi au bout de la démarche qui a été initiée par la Municipalité, poursuivie par le Conseil communal qui a décidé la votation populaire sur ce projet. Elle remercie l'ensemble des protagonistes de ce débat qui a permis d'informer, de faire évoluer un projet de qualité avec l'ensemble des remarques. Ce débat a permis surtout de faire envie à une majorité très nette de Renanais de changer le centre de Renens. Elle souligne la responsabilité collective de faire un projet de qualité et de continuer dans une démarche participative pour la place du Marché. Elle donne quelques informations pour la suite: Il n'y a pas eu de recours à l'acceptation préalable du plan de quartier par le Conseil d'Etat. Ce plan de quartier entrera donc en vigueur dès l'acceptation définitive par le Conseil d'Etat. Pour le projet privé, il y aura mise à l'enquête du bâtiment. Pour le projet public de la Place du Marché, le Conseil aura, avant cet été, un préavis sur un crédit d'étude

concernant le projet qui a gagné le concours de la Place du Marché, mais également pour proposer une réflexion sur la situation intermédiaire durant les deux ans de chantier et en particulier pour organiser le marché sur la Rue du Midi. Un deuxième préavis viendra cet automne pour le projet de la Place du Marché, ce qui permettra d'avancer dans le projet public parallèlement à la mise à l'enquête du bâtiment. Normalement, les travaux pourraient donc démarrer à la fin de l'année, et l'inauguration pourrait avoir lieu fin 2010.

Mme Myriam Romano, Municipale, sur la rénovation du Collège de Florissant et le pour-cent culturel: "Par décision du 20 avril 2007, la Municipalité de Renens a accepté d'intégrer dans toute nouvelle construction ou rénovation de bâtiment communal une œuvre d'art et de lui octroyer un montant compris entre 0,3 et 1,2 % du coût de construction, mais au maximum Fr. 100'000.--.

Dans le cadre du chantier de transformation et de rénovation du complexe scolaire de Florissant, la Municipalité de Renens a décidé d'attribuer une partie du budget à une intervention artistique.

Une procédure de concours sur invitation a été mise en place afin de choisir le projet à réaliser. Un cahier des charges a été défini.

Il s'agit d'un mandat d'étude confié parallèlement à quatre artistes en vue d'obtenir un concept artistique de la cour du collège de Florissant, ainsi que des espaces périphériques immédiats des bâtiments.

Un montant de Fr. 30'000.-- a été consacré au concours proprement dit et a été réparti entre les honoraires aux artistes participants et les frais d'organisation du concours.

Un montant forfaitaire de CHF 2'000.- a été alloué à chaque artiste remettant son étude dans les délais fixés et selon le programme défini.

L'artiste lauréat a été mandaté en vue de la réalisation de son projet. Les honoraires pour ce mandat sont fixés forfaitairement à CHF 20'000.- .

La réalisation du projet lui-même sera financée par les postes au CFC 4 "aménagement extérieurs", mentionnés dans le préavis No 29-2007, totalisant le montant de Fr. 100'000.--.

Les projets présentés devaient tenir compte des critères suivants :

- originalité du concept, séduction du dispositif proposé
- qualité des espaces proposés
- prise en compte du lieu et des constructions existantes dans le projet
- pertinence du projet et adéquation avec l'usage des espaces
- l'économie générale du projet à la réalisation et à l'exploitation
- faisabilité du projet.

Les artistes suivants ont été invités à présenter une étude de concept sur la base du programme défini: Mme Clelia Bettua, Mme Anne Blanchet, M. Ignazio Bettua, M. Charles Duboux.

Les projets ont été appréciés par un jury composé de :

- Mme Myriam Romano-Malagrifa, conseillère municipale, Présidente
- Mme Tinetta Maystre, conseillère municipale
- Mme Raquel Vega, conseillère communale, membre de la commission culturelle
- Mme Michelle Dedelley, cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport
- Mme Martine Heiniger, cheffe du service Urbanisme-Bâtiments
- Mme Claude Anne-Marie Matter, architecte EPFL/FAS/SIA, Lausanne
- M. Jean Otth, artiste, Chavannes-près-Renens
- M. Martin Hofstettler, urbaniste de la Ville
- M. Georges Tauxe, Directeur de l'établissement primaire – excusé.

Le choix du jury s'est porté sur le projet de M. Ignazio Bettua intitulé "Le Petit Prince, Alice et son Grand Frère".

Clin d'œil à la polémique sur les caméras dans les cours d'écoles, Ignazio Bettua propose l'implantation de jumelles dans des lieux précis de la cour. Elles sont montées sur pied, pivotent sur elles-mêmes et peuvent monter et descendre en fonction de la taille de l'utilisateur. Ces jumelles sont de prime à bord les mêmes que celles trouvées dans les lieux touristiques afin d'observer le paysage, par exemple. Cependant, lorsque l'on se met à regarder, la vision de l'environnement n'est pas celle attendue : en effet, grâce à des lentilles kaléidoscopiques ou multi-facettes, la perception est déformée, les choses sont transformées. C'est la question du regard des enfants que souhaite interroger l'artiste, pour leur donner à voir autrement la réalité (de l'école, de la vie, des copains etc.). Une réalité transformée dans un lieu en transformation.

Ce projet a séduit le jury par l'importance du geste artistique qui est son point fort. Le regard de l'artiste mobilise en effet la perception des usagers, en particulier les élèves. Le potentiel de découverte de l'environnement quotidien, "voir autrement ce que l'on voit tous les jours", revêt une dimension non seulement ludique mais également pédagogique, en invitant les enfants à aiguïser leur sens de l'observation. Les kaléidoscopes placés sur les jumelles apportent une forme d'émerveillement à voir se transformer la réalité. Le projet, par sa souplesse d'implantation dans la cour, laisse aussi la possibilité d'intégrer des éléments végétaux tels que des arbres par exemple.

Les artistes ont été avisés personnellement du choix du jury le 4 février. Le vernissage du projet gagnant a eu lieu le 20 février 2008 en présence de la Municipalité, de la commission culturelle, des membres du jury, des membres de la commission Préavis No 29/2007 "Transformations et rénovation du collège de Florissant et rénovation de la salle de gymnastique", des candidats et de leur famille, du décanat de l'Etablissement primaire, des bureaux d'architectes Dettling & Péléraux et Matter & Galletti, de représentants du CTC.

Vous aurez l'occasion de voir le projet une fois réalisé lors de l'inauguration du collège de Florissant, date qui reste encore à définir. Et, par la suite, probablement l'occasion de vous y arrêter un instant sur l'itinéraire du chemin des sens.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Eugène Roscigno (PSR) trouve que les communications reçues tardivement peuvent être obsolètes. Pourquoi pas ne pas recevoir à chaque séance les communications du mois, sauf les statistiques qui peuvent être distribuées trimestriellement?

Mme Verena Berseth (Fourmi rouge) sur la réponse de la Municipalité à certaines questions:

- Vente d'alcool le soir à COOP Pronto: La réponse de la Municipalité la satisfait. Il n'y aura plus de vente d'alcool fort à partir de 22h, ce qui la réjouit.
- Quartier de la rue du Lac: en réponse à son souci sur le passage pour piétons non protégé juste après le nouveau giratoire devant le collège du Censuy, la Municipalité lui dit que les petits enfants restant dans le quartier ne risquent pas grand chose. Elle a posé quelques questions aux parents qui continuent à trouver que ce passage est dangereux. Des enseignantes sont du même avis. Il est clair qu'il est difficile de remettre un feu à cet endroit, mais elle propose qu'on mette au moins pendant quelque temps un agent qui essaie de sensibiliser les enfants à la dangerosité du lieu. Il y a également au bas de la rue du Léman un autre passage, emprunté par les petits pour aller dans le quartier du Censuy.
- En page 4 du rapport de la Municipalité: "lieux de rencontre érotiques à caractère onéreux": elle se demande de quoi il s'agit.

M. Paul Mettraux (RCDR) remercie pour le cadeau du livre de M. Jean-Claude Marendaz, bravo! Mais en ce qui concerne les cartes postales reçues, n'est-ce pas du gaspillage?

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR) demande explications complémentaires sur la cession à Romande énergie SA des contrats d'approvisionnement pour gros consommateurs (Collège du Léman, Lausanne 35).

Mme Marianne Huguenin, syndique traitera la remarque de M. Roscigno comme un vœu. M. Golaz a pris note des suggestions de Mme Berseth sur le carrefour du Léman. Sur la terminologie, c'est celle de la loi, hélas.

En réponse à M. Mettraux, la Commune a subventionné la parution du livre de M. Marendaz en achetant un certain nombre (cadeaux pour le conseil communal, pour les nonagénaires, pour le personnel communal qui en a fait la demande et pour les jeunes de 18 ans et les naturalisés qui en feront la demande). Quant aux cartes postales, du SDOL, l'action a été entièrement financée par sponsoring.

Quant à la remarque de M. Ambresin sur Romande énergie, cela fait partie de la libéralisation pour les gros consommateurs votée par le Conseil national. Le SIE a fait un partenariat avec RECOM (Romande Energie Commerce) pour les gros consommateurs de plus de 100'000 kwh. Pour les petits consommateurs, les chambres fédérales voteront dans quelques années et il y aura peut-être un référendum.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) remercie de la réponse municipale à son interpellation au sujet de l'avenir de la Planta, qui amène les commentaires suivants :

"Autant tout le monde s'est félicité des démarches participatives réussies pour le projet du centre de Renens, autant toute cette affaire de liquidation de la Planta se passe dans une opacité totale. Les différents rapports de planification GTRSOL n'ont jamais été publiés ou montrés à la commission d'étude ou au conseil intercommunal.

Il est vrai que le volet RH a été traité par le canton et n'est pas du ressort de notre commune. Une chose est certaine: si une entreprise privée avait agi de la sorte, les revendications et manifestations syndicales ne se seraient pas fait attendre.

Envisager un avenir à la Planta n'est pas revenir à une situation antérieure mais c'est pouvoir imaginer l'école au niveau intercommunal.

J'ai bien noté que la Municipalité de Renens ne voulait clairement pas envisager de collaborations intercommunales dans le domaine scolaire et avait choisi la vision de la voie solitaire. Je leur donne donc rendez-vous d'ici quelques années lorsque les nouvelles constructions seront déjà devenues insuffisantes."

M. Olivier Barraud (PSR), suite à l'interpellation de M. Rouyet sur les travaux de nettoyages des TL. Pour le M2, on en a tenu compte pour l'établissement des soumissions des travaux de nettoyage, en précisant que c'étaient des travaux de nettoyage lourds. Merci d'avoir corrigé le tir!

Le Conseil communal de Chavannes a appris que postulat déposé dans différentes communes de l'ouest concernant l'étude d'une agglomération/fédération/fusion de communes a été refusé en date du 17 octobre par le Bureau des syndics. Mais la Municipalité n'a toujours pas donné de réponse au postulat qu'il a déposé sur ce sujet à Renens, il espère que cela signifie qu'elle ne se contente pas du "non" de quelques syndics de l'ouest et étudie à l'heure actuelle les différentes possibilités avec les communes qui y sont favorables.

Mme Marianne Huguenin, syndique répond à Jean-Marc Dupuis sur la Planta: ce n'est pas la Municipalité de Renens qui ne veut pas d'école intercommunale, c'était une conclusion du GTRSOL qui regroupe l'ensemble des municipaux des écoles de l'ouest lausannois, approuvée par les

Municipalités, qui avaient effectivement renoncé à un projet intercommunal avant qu'il ne soit question d'un gymnase à la Planta. On ne peut pas faire ce genre de projet tout seul.

Pour répondre à M. Olivier Barraud sur les fusions de commune. Effectivement, il y a eu une proposition de la Municipalité de Renens d'aller de l'avant et de faire avec l'IDEHAP une étude sur ce que pourrait amener une fusion dans l'ouest lausannois. Elle pas rencontré un enthousiasme délirant de la part des autres syndicats, qui ne voyaient pas l'intérêt de cofinancer une étude pareille. Le BI n'a pas un impact décisionnel. Si nous Renens met toute seule en route une étude pareille, c'est un signal assez négatif pour les partenaires. Dans le canton, les choses bougent. Mme Huguenin attend l'occasion de relancer ce débat plus tranquillement auprès de ses collègues syndicats. Mais cette question reste ouverte.

M. Olivier Barraud (PSR) encourage la Municipalité à continuer le débat avec les autres municipalités. Il rappelle les postulats identiques déposés à Renens et à Prilly, ne se basant pas uniquement sur les fusions de communes. Il rappelle que ce postulat ne parle pas uniquement de fusion, mais demande d'étudier les formes de collaboration intercommunales possibles, et que la Constitution prévoit la fédération de communes, il y a aussi la notion d'agglomération.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Michel Brun, président de la Commission des finances:

"La Commission des finances s'est réunie avec la Municipalité, mardi 25 février à la Salle de la Municipalité en présence de Madame Marianne Huguenin, Syndique et de Messieurs Jean-François Clément, Municipal et Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal. Au cours de cette séance, la Municipalité a présenté le détail des dépenses supplémentaires occasionnées par la campagne et la votation portant sur l'aménagement de la Place du Marché. Les frais liés à cette votation s'élèvent au total à CHF 45'000.- (montant arrondi). Ils se décomposent de la manière suivante : matériel de vote CHF 19'600.-, affiche CHF 4'900.-, Cœur de Ville CHF 8'300.-, débat sur TVRL CHF 11'000.-, surveillance CHF 1'200.-. L'ensemble de ces dépenses ont été comptabilisées dans le compte 1010.3199.02 « Frais d'élections et de votations ». La Municipalité s'est engagée en faveur de ce projet tout en donnant la parole aux opposants considérés par elle comme une forte minorité au sens de l'article 24 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

La Commission des finances a pris connaissance des statuts de la Fondation 442, présidée par Monsieur Fabio Celestini ainsi que d'un projet de budget du match de gala établissant des dépenses prévues pour un montant de CHF 1'005'000.- et des recettes à hauteur de CHF 1'155'000.-. Enfin, elle a pu lire, entre autre, une lettre de son président à la Municipalité l'informant que les fonds qui seront récoltés grâce à ce match de gala seront destinés à financer les futurs objectifs de sa fondation ainsi qu'une partie très importante pour la construction d'un terrain de football de gazon artificiel et de l'achat de matériel sportif en faveur du FC Renens.

Par ailleurs, elle a examiné les incidences financières du préavis no 42-2008 concernant l'aménagement paysager du Parc de la Gare. La Municipalité demande un crédit CHF 235'000.- pour la réalisation de ces travaux. Par 3 voix contre, une pour et 5 abstentions, la Commission des finances a refusé les incidences financières de ce préavis au motif que ce terrain, grevé d'une servitude d'usage en faveur du public, aurait dû être cédé à la Commune à l'instar de ce qui avait fait dans le projet d'Arc et Renens. Si c'est aux contribuables de Renens de payer ces

aménagements que cela soit fait sur un terrain propriété de la Ville. D'autre part, la Commission des finances s'étonne que le nom du propriétaire actuel ne soit pas mentionné dans ce préavis.

Au sujet du préavis 43-2008 qui demande au Conseil communal d'approuver la demande d'un crédit d'étude et de construction pour le Collège du Léman d'un montant total de CHF 10'945'000.-. C'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les incidences financières de ce préavis. Toutefois, la Commission des finances émet l'**observation** suivante : elle demande que chaque préavis portant sur la construction de bâtiments en une ou plusieurs étapes contienne d'une part une présentation synthétique et estimée du financement des travaux à réaliser, et d'autre part comprenne des illustrations, des images ou photos des transformations à effectuer sur ces bâtiments en complément des textes explicatifs pour faciliter le travail des commissaires.

Enfin, la Commission des finances a pris acte :

- du bouclage du préavis no 7 du 25 septembre 2006 concernant le renouvellement d'un transporteur multifonctions pour un montant de CHF 170'000.-. La dépense effective s'est élevée à CHF 168'061.-, soit une économie de CHF 1'939.- ;
- du bouclage du préavis no 10 du 21 décembre 2006 concernant la modification de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes pour un montant de CHF 150'00.- TTC. La dépense effective s'est élevée à CHF 132'782.15, soit une économie ou ne moins-value de CHF 17'217.85 TTC ;
- du bouclage du préavis no 21 du 16 avril 2007 concernant le renouvellement d'une camionnette avec pont basculant et bras de grue pour un montant de CHF 75'000.-. La dépense effective s'est élevée à CHF 74'496.60.-, soit une économie de CHF 503.40 ;
- du bouclage du préavis no 58 du 17 juin 2007 concernant le remplacement des applications informatique de gestion des créanciers et de la comptabilité générale pour un montant de CHF 98'500.-. La dépense effective s'est élevée à CHF 96'611.40.-, soit une économie de CHF 1'888.60."

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Madame Catheline Raymond, présidente de la commission, annonce que la CARIC a avancé dans son projet de gymnase dans l'ouest. Elle a décidé de déposer une résolution dans les communes de l'Ouest lausannois, qui devrait être mise au vote dans toutes autres les communes avant la mise au vote à Renens. Le texte en sera distribué ultérieurement.

La discussion est ouverte sur les communications de la CARIC.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Monsieur Jean-Jacques Ambresin, président de la commission:

"La commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a tenu séance le 31 janvier. Mme Ariane Widmer, cheffe de projet du SDOL, a présenté 4 éléments concernant plus directement la

Commune de Renens. Le chantier de Malley, qui fait l'objet d'un plan directeur localisé intercommunal, le secteur Arc-en-Ciel, autre plan directeur localisé qui devrait être légalisé en 2008-2009 comme celui de Malley, le chantier 3 route de Cossonay, où il s'agit de requalifier un axe structurant, et enfin le chantier 6, c'est-à-dire les transports publics à l'horizon 2010-2014.

Avant-hier, le président de cette commission a assisté à une réunion d'information et d'échanges sur la requalification de la RC1, c'est-à-dire la "route suisse" le long du lac.

La prochaine séance de la commission a été fixée au 28 avril et sera consacrée à la présentation du plan général d'affectation de Renens et à des réponses à diverses interventions au Conseil communal.

La majorité de la commission se réjouit à son tour du vote communal extrêmement clair de dimanche dernier.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal

Aucun rapport.

9. Développement du postulat de Mme la Conseillère communale Nicole Haas Torriani pour un soutien financier à l'Association Impulsion

"Nombreux parmi vous ont déjà entendu parler du travail que mène l'Association du Relais. Nous pouvons lui acheter du pain le samedi au marché de Renens. Grâce à son esprit d'entreprise, et en partenariat avec les collectivités publiques et privées, le Relais adapte ses prestations aux nouvelles problématiques sociales.

Plusieurs structures sont en place répondant à des publics différents, tels que jeunes sans formation, personnes sans emploi ou confrontées à des problèmes de dépendances. Depuis plus de 10 ans une de ces structures, intitulée Impulsion, se situe à Renens au Chemin des Novalles dans une ancienne maison de 3 étages, entourée d'un jardin.

Impulsion accompagne des personnes dans la réalisation d'un nouveau parcours professionnel ou d'une réinsertion, suite à une interruption de ceux-ci dues à de nombreuses raisons (maladie, chômage de longue durée, etc.). Une équipe pédagogique et éducative assure l'encadrement et met en évidence les capacités et les potentialités de la personne. Des cours sont donnés et des ateliers assurés par des professionnels. Les collaborateurs fixes sont 5 personnes ce qui représente 2 postes 1/2. Des intervenants professionnels extérieurs participent ponctuellement.

Plusieurs personnes ont bénéficié de cette aide, dont une dizaine de Renens.

Actuellement et jusqu'à fin avril, une exposition publique de photos est à découvrir dans ses locaux. Résultat du travail d'une personne ayant participé à l'atelier «Reflets», un espace de réflexion et de création photographiques réalisé entre le printemps et l'automne de l'année 2007.

Pour conclure, je demande à la Municipalité d'étudier quelle aide, financière ou autre, elle pourrait apporter à Impulsion pour consolider son action.

Je pense que la Municipalité a reçu d'autres demandes allant dans le même sens, que l'on pourrait regrouper, pour voir tout ce qui se fait à Renens pour donner un appui financier mais aussi améliorer la coordination."

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Barraud (PSR) trouve que la forme du postulat n'est pas forcément adéquate pour aider cette association. Ne serait-ce pas plutôt une interpellation? C'est une question de procédure. Y a-t-il des besoins concrets qui ont été exprimés?

M. Jacques Depallens, Muncipal, L'assise financière de cette association est clairement cantonale. On peut discuter quel type de soutien on peut leur apporter pour des actions sur la Commune de Renens. On pourrait faire un rapport sur ce qui se fait à Renens et qui n'est pas directement couvert par le Canton. Cette association assez exceptionnelle qui ne se contente pas de travailler sur des demandes d'emplois, curriculum vitae, cours, mais vise à reconstruire des personnes qui ont perdu pied et est à même de soumettre des dossiers très solides aux jeunes adultes en difficulté (JADE). J'accepte de prendre au sérieux cette demande du Conseil et d'approfondir ce volet renanais.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Une large majorité du Conseil (0 non, 12 abstentions.) accepte la transmission de ce postulat à la Municipalité.

10. Développement du postulat de Mme la Conseillère communale Irène Frei « Faisons connaissance ».

"A la suite des manifestations de la 1^{ère} Semaine des Religions en Suisse qui avait pour thème « faisons connaissance » et qui s'est en grande partie déroulée à Renens pour sa manifestation vaudoise, je désire déposer un postulat allant dans le même esprit que cette manifestation.

Je souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer la transmission des valeurs humanistes des diverses communautés religieuses, sans oublier les agnostiques, ainsi que l'étude des rituels afin que tout un chacun puisse acquérir des connaissances à la fois solides et dénuées de préjugés dangereux.

Nous vivons dans un monde où différentes cultures et communautés religieuses se côtoient. Actuellement, la méconnaissance des uns envers les autres est un facteur de risque important de malentendus et susceptible de déclencher et/ou d'attiser des peurs, de la méfiance voire de l'agressivité. En témoignent les débats passionnés autour des constructions de minarets.

Pour se connaître et se comprendre, il faut en plus d'une langue commune pouvoir établir des rapports sur une base de confiance réciproque. C'est bien sûr le cadre scolaire qui permet le plus le développement de ces échanges, mais peut-être pas seulement.

Je rappelle que l'école fournit des informations sur les différentes religions dans le cadre notamment des cours d'histoire biblique et interreligieuse.

C'est positif mais pourrait être amélioré de manière significative. Il serait envisageable d'intervenir à plusieurs niveaux, progressivement et dans un laps de temps réaliste, en tenant compte des limites imposées par les lois cantonales.

En voici quelques exemples :

- Au niveau extra-scolaire : On pourrait approcher différentes communautés par le biais du service de l'intégration pour leur demander leurs besoins en la matière et ce qu'ils estimeraient eux, important de transmettre et de quelle manière ils imagineraient le faire.

- Au niveau scolaire :

-Des éléments de dialogue interreligieux pourraient trouver leur place dans le cadre des programmes d'histoire et d'éducation à la citoyenneté, avec la possibilité d'inviter des responsables religieux divers, de visiter des lieux de cultes, notamment lors de fêtes.

-On pourrait envisager d'étudier des questions spécifiques, qui s'intégreraient dans la matière propre d'un cours, par exemple les fiches Enbiro sur les « Merveilles de l'art sacré » dans le cadre de cours d'art visuel.

-Des forums pourraient être organisés auxquels participeraient également des agnostiques afin que toutes les opinions soient respectées. Des films pourraient être projetés.

-Par leur présence ponctuelle en classe des responsables religieux pourraient animer un cours d'histoire biblique, par exemple lors de fêtes importantes.

-La déontologie des interventions pourrait être définie par une charte.

-L'information aux enseignants pourrait être étoffée par l'introduction de journées telles que celle qui a été organisée à la Planta en 2006.

Je sais que les programmes scolaires ne dépendent en rien des communes mais des lois cantonales et qu'il ne nous appartient pas de dicter aux enseignants le contenu de leurs cours.

Ce projet s'inscrit donc, dans un premier temps, plutôt comme une recherche, une exploration des possibilités laissées ouvertes par la loi cantonale. Dans un deuxième temps, les résultats, s'ils paraissent concluants pourraient être soumis aux directeurs des écoles de la commune.

Nous avons des valeurs humanistes importantes à défendre, que nous retrouvons dans toutes les traditions du monde. Il est indispensable que nous cherchions ensemble ce qui nous rassemble ; c'est dès l'enfance qu'il est important de percevoir nos points communs et nos différences. Etoffer les échanges sur nos traditions respectives qu'elles soient laïques ou religieuses est un levier efficace dont il ne faut pas se priver.

Aussi, je souhaite que l'on mette sur pied une commission pour étudier les possibilités évoquées qui ne sont bien entendu pas exhaustives mais susceptibles d'être enrichies par les idées de chacun. Serait-il envisageable d'inviter à cette éventuelle commission M. Claude Schwab, qui connaît bien les lois cantonales en la matière et qui est responsable de l'aspect pédagogique des éditions Enbiro (enseignement biblique et interreligieux romand) ainsi que M. Martin Burkhard, président du comité de la Maison du Dialogue de l'Arzillier. En plus, la présence de la déléguée à l'intégration pourrait être utile dans la mesure où elle pourrait nous renseigner sur l'avis des diverses communautés sur ce sujet, et leurs besoins et désirs en la matière.

J'ai déposé sur les tables l'exemplaire n° 19 du bulletin de l'Arzillier, qui donne dès la page 14 beaucoup d'informations intéressantes sur le sujet de l'interreligieux, ainsi que l'adresse de quatre sites internet qui permettront à tout un chacun de s'informer et de mieux comprendre ma démarche."

Le président ouvre la discussion sur ce postulat.

M. Olivier Barraud (PSR) donne la position de son groupe. A la lecture de ce postulat, on comprend rapidement qu'il est rempli de bonnes intentions. Son auteure souhaite améliorer le dialogue interreligieux et évoque quelques pistes à suivre pour y arriver. A l'heure où le parti de l'intolérance gagne du terrain, cette volonté est compréhensible et respectable. Dépassé ce stade des

bons sentiments, il est important de relever plusieurs éléments rédhibitoires. Il convient de souligner que 80% du postulat n'est pas de notre compétence. L'ensemble des propositions touchant au programme scolaire est du ressort des autorités cantonales. Le rôle de la commune n'est donc pas de chercher des éventuelles possibilités ou marges de manœuvre pour influencer ce programme. Un important projet d'harmonisation, baptisé HARMOS, vise à accorder les violons de l'enseignement au niveau suisse. En Romandie, une réflexion est en cours quant au traitement du domaine de la religion. En effet, le futur plan d'études-cadre romand (PECARO) prévoit de traiter ce sujet sous l'angle des sciences de l'homme et de la société, avec comme objectif: "l'élève sera amené à se situer dans son contexte spatial et temporel en prenant connaissance de la multiplicité des religions". Il s'agit d'un enseignement historique et sans préjugé.

A la lumière de ces éléments, le PSR estime que l'Etat remplit déjà son rôle en la matière. Pour le PSR, le principe constitutionnel de neutralité confessionnelle qui permet d'assurer l'égalité de traitement fondamentale entre les élèves, est capital et renforce également la neutralité des services publics et de ses employés. Ce postulat pose également une question historiquement maintes fois débattue: les relations entre l'Etat et les milieux religieux. Cette thématique fait également l'objet de plusieurs décisions constitutionnelles et juridiques. Pour le PSR, le rôle des l'Etat est, comme le prévoit les Constitutions vaudoise et fédérale, de garantir la liberté de conscience et de croyance. Notre Constitution stipule également que l'enseignement est politiquement et confessionnellement neutre. L'art. 303 du Code civil stipule que les pères et les mères disposent de l'éducation religieuse de l'enfant. Le Tribunal fédéral a confirmé à plusieurs reprises la neutralité confessionnelle de l'école, en prenant des décisions qui prohibent de facto les programmes, formes, méthodes d'enseignement confessionnelles ou hostiles aux convictions religieuses.

Nous saluons bien entendu l'existence d'associations telles que la Maison du Dialogue d'Arzillier, qui s'efforce d'améliorer la qualité du dialogue interreligieux. C'est par le biais de ce type d'associations ou des instances religieuses elles-mêmes que ce dialogue doit s'améliorer. Les autorités communales n'ont pas pour vocation d'intervenir entre les différentes communautés. Prétendre vouloir jouer le rôle de médiateur serait périlleux et risquerait de rallumer d'inutiles et stériles polémiques.

Le PSR continuera de s'engager pour garantir cette liberté de croyance et de conscience, notamment en combattant des initiatives fédérales de l'UDC, qui remet justement en cause cette liberté fondamentale.

Le PSR invite le Conseil communal à refuser ce postulat.

Jean-Pierre Rouyet (FR) ne nous mêlons pas de cet objet. Il existe des associations et des communautés religieuses qui peuvent organiser ce travail de transmission des connaissances et d'échange, mais laissons la commune hors de cela. Il propose de ne pas transmettre ce postulat à la Municipalité.

Mme Irène Frei, est surprise de la position exprimée. Cette demande va dans le sens de l'art. 169 de la Constitution vaudoise. Il serait dommage de ne pas entrer en matière. On dit toujours qu'il est dangereux que le politique se mêle du religieux, mais elle pense que c'est le silence qui est une source de confusion et pas la définition claire de points communs et de différences.

M. Jean-Jacques Ambresin (PSR): ne doute pas des excellentes intentions de Mme Frei; il explique le sens de l'art. 169 Cst: l'Etat tient compte de l'apport des religions, ce principe est concrétisé par le fait qu'il paie les pasteurs, participe à l'entretien des lieux de culte, etc., mais il n'est dit nulle part que l'Etat se mêle des affaires religieuses. Restons en-dehors de tout cela, le bulletin distribué est très intéressant et montre que les religions savent très bien organiser des dialogues interreligieux. Les politiques ont d'autres chats à fouetter.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: ce postulat nous a mis dans l'embarras. Nous reconnaissons aussi la volonté de dialogue et l'intention de faire connaissance par cet aspect qu'est la religion. Mais j'aimerais rappeler que la loi qui règle les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public pose le principe de l'autonomie, règle le problème du financement assuré par l'Etat qui leur donne les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission et c'est dans ce sens qu'elle respecte la Constitution. Le rôle des communes est simplement de mettre à disposition des Eglises les lieux de culte dont elles ont besoin. Mais la Municipalité pense aussi que ce n'est pas le rôle des communes, même si nous soutenons cette idée, et nous étions deux Municipaux de Renens à la rencontre d'Arziller. Si votre Conseil devait accepter ce postulat, nous aurions demandé qu'il soit soumis à l'examen d'une commission.

M. Jacques Depallens, Municipal voit dans le postulat plein de bonnes intentions. La phrase disant que les religions amènent les valeurs fondamentales le fait tout de même sourciller. Dans la Commission d'intégration Suisses-étrangers, nous essayons effectivement de faire ressortir les valeurs de chaque culture, dont certaines sont religieuses, d'autres pas du tout, d'autres sont sur la manière de s'organiser en société, la manière de traiter la famille, et la spiritualité ou les valeurs fondamentales ne sont pas du ressort exclusif de la religion, puisque beaucoup de gens ayant des valeurs humanistes qui sont laïques ou agnostiques font un travail extraordinaire et nous essayons d'en tenir compte dans le dialogue interculturel.

Le Président demande qui soutient la création d'une commission pour étudier ce postulat, comme l'a demandée Mme Frei.

M. Eugène Roscigno (PSR) se demande s'il y a un sens de renvoyer en commission si une forte majorité refuse ce postulat.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) pense que ce postulat ne met pas en cause la liberté religieuse des uns ou des autres ou ne demande pas à la Municipalité de se mêler des affaires religieuses, mais invite à la découverte et à l'ouverture d'esprit. Je pense que de nommer une commission serait un signe d'ouverture d'esprit et montrerait que notre Conseil est prêt à la découverte.

M. Jean-Pierre Rouyet rappelle que selon règlement on n'a pas à voter pour ou contre ce postulat maintenant, mais il faut dire si une commission doit être nommée pour l'étudier, et sinon il faut le transmettre ou non à la Municipalité.

La proposition de la nomination d'une commission est soutenue par plus d'un dixième du Conseil, elle est donc acceptée.

Membres de la commission:

Danielle Ayer et Nicole Haas Torriani pour la Fourmi rouge
 Jacques Studer et Olivier Barraud pour le PSR
 Armande Reymond pour Arc-en-ciel
 Irène Frei pour les Verts
 Sylvia Mermoud et Jean-Daniel Roulier pour le RCDR.

La commission se réunira lundi 31 mars à 20 h 30 à la salle de conférences de la Salle de spectacles.

11. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Monsieur le Conseiller communal Mady Keita « Cri d'alarme pour jeunes de 18 ans et plus ».

Mme Christine Sartoretti, présidente-rapporteuse, ne donne pas lecture du rapport ci-dessous, celui-ci ayant été envoyé à tous les conseillers:

"La commission a siégé le 31 janvier 2008 à 20 heures, à la salle des commissions de la Salle de spectacles de Renens.

Étaient présent-e-s: Mmes Myriam Romano, municipale et Michèle Dedellay, cheffe de service; M. Nicolas Pereliguine, délégué à la Jeunesse, Madame Jacqueline Schwab, cheffe de service, MM. Jacques Depallens et Olivier Golaz, municipaux, sont excusés.

Les commissaires: Mme Arielle Bonzon, MM. Jean-Pierre Glaus, Mady Keita, Gian Luca Ferrini, Mmes Rosana Joliat, Denise Schmid, Nathalie Kocher et Mme Christine Sartoretti qui préside cette commission.

Objectifs du Postulat: Monsieur Keita demande d'introduire des mentors pour les jeunes adultes en difficulté, de trouver des coachs dans les communautés étrangères.

Situation actuelle:

- Bio+OL est une prise en charge rapide des jeunes sans tracas administratifs et propose un accompagnement dans leur démarche pendant dix semaines. Ils peuvent ensuite suivre un semestre de motivation, s'ils sont en ordre administrativement (ORP, caisse de chômage, etc...) . Créé en 2006, Bio+OL s'est ouvert aux autres communes de l'agglomération (Bussigny, Ecublens, Chavannes-près-Renens et Prilly). En 2007, 82 jeunes dont 56 de Renens ont bénéficié de cette offre. On espère en offrir 56 d'ici à la fin de l'année. Le délégué Jeunesse est en contact avec Bio+OL.

- JAD (jeunes adultes en difficulté). 11 - 15% des jeunes (problèmes administratifs, familiaux et travail). Les 3 axes de JAD: prévention sociale, appui et insertion.

- des documents nous sont distribués : répertoire des structures actuelles, *Boîte à outils* édité par Mode d'emploi à Lausanne et tableau récapitulatif des structures existantes.

Remarques : suivent une discussion intéressante et un échange de vue. Il en ressort quelques pistes :

- éducateur de rue
- prise en charge liée à la communauté d'origine
- vision généraliste et plus large pour permettre une meilleure orientation
- renforcer les services existants par des professionnels.

Conclusions :

Après le départ des représentants de la Commune et après délibérations, les commissaires à l'unanimité moins 1 voix sont convaincus de la nécessité de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport."

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Jean-Pierre Rouyet (FR) trouve qu'avec ce rapport on n'est pas plus avancé qu'il y a un mois. On nous parle au bas de la première page de discussions intéressantes et animées qui ont eu lieu, mais on ne découvre pas ces discussions, il n'y a que 4 idées dans une liste. Même si le postulat nous paraît très intéressant, le rapport est décevant.

M. Walter Siegrist (RCDR) est surpris, parce qu'on explique tout ce qui existe déjà et il semble que par ce postulat, on rajoute une couche. Il y a suffisamment de structures. "Jusqu'à quand va-t-on border des jeunes de 18 ans? Ils sont finalement majeurs."

M. Mady Keita (PSR) n'a pas demandé une nouvelle structure, mais la création de mentors pour aider les jeunes à utiliser ce qui existe.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Le Président met aux voix la transmission de ce postulat à la Municipalité. La majorité du Conseil vote pour la transmission à la Municipalité.

12. Préavis n° 40 – 2007 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Crissier, Secteur Moulin d'en Bas – Rue de l'Industrie.

Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse, lit son rapport:

"La commission chargée d'examiner le préavis numéro 40 s'est réunie le 22 janvier 2008 à 20h00 au Centre Technique Communal en présence de Monsieur Porqueddu responsable du projet Mèbre - Sorge du bureau Ribl auquel le mandat a été attribué, de Madame Tinetta Meystre, Conseillère Municipale et de Madame Martine Heiniger, chef de service à la Commune.

La commission était composée de Mme Rose-Marie Prêtre, de MM. Mathias Abderhalden, Michele Scala, Pascal Montemari, Reza Safai, Pascal Waeber et de moi-même Simone Szenyan-Reymond. Madame Joliat souffrante est remplacée par Monsieur Montemari.

Le groupe Arc-en-ciel n'ayant pas de représentant et étant normalement président de ce préavis c'est le groupe Fourmi Rouge qui préside. Pour la petite histoire le préavis 39 devait être présidé par le groupe FR, préavis accepté par le conseil sans commission il a été décidé de donner cette présidence à FR.

Après avoir longuement écouté Monsieur Porqueddu qui nous expose clairement l'état des lieux et des travaux à faire et après avoir pu lui poser toutes les questions nécessaires à la compréhension de ce préavis nous pouvons délibérer.

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge a été construit au début des années 60 et présente des fissures, présence de racines, des tronçons sont cassés, il y a des raccordements mal faits et quand même des tronçons en bon état. D'autre part toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées. Il y a risque de pollution de la Mèbre.

50% des eaux usées et 50% des eaux claires arrivent à la STEP de Vidy. La baie de Vidy est parfois interdite à la baignade.

Les travaux à réaliser en 2008 secteur 1 sont les suivants : nettoyage, coupage des racines, pose de manchons et chemisage complet par du polyester thermodurcissable et intensification des contrôles.

Ces travaux débiteront en juin de cette année et dureront environ 3 mois.

Le financement est assuré par le paiement d'une redevance payée par les communes situées en amont soit: Jouxens, Romanel, Cheseaux, Vernand. Le montant du fond est actuellement de 1'020'000.- Frs sur lequel on va prélever 333'560.- Frs pour effectuer les travaux prévus dans ce préavis. Il n'y a pas d'incidence financière sur le budget de Renens.

L'entente n'a pas de personnalité juridique c'est pourquoi ce préavis est déposé dans les communes de Chavannes près Renens, Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice, communes faisant partie de l'entente Mèbre-Sorge.

C'est la commune de Crissier qui fera les démarches administratives avec l'aide du bureau Ribl.

Après votation le préavis est accepté à l'unanimité par la commission."

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission. La parole n'est pas demandée. Mme Szenyan-Reymond donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS:.

"Le Conseil communal de Renens,
Vu le préavis N° 40-2007 de la Municipalité, du 21 décembre 2007,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Crissier, sur le tronçon compris entre le Moulin d'En Bas et la Rue de l'Industrie.

Alloue à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 333'560.--, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 7 et 10."

Le Conseil accepte ces conclusions à l'unanimité.

13. Préavis n° 41-2008 – Participation de la Ville de Renens au projet de M. Fabio Celestini – Fondation 442.

M. Michel Brun, président-rapporteur, donne lecture de son rapport:

"La Commission des finances s'est réunie mardi 9 février 2008 à la Salle de conférences de la Salle de spectacles à 19h00, en présence de Mesdames Marianne Huguenin, Syndique, Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale, de Messieurs Jean-François Clément, Conseiller municipal, Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal. Elle était composée de Messieurs, Michel Brun, Président et rapporteur, Nicolas Freymond, Vincent Keller, Cemal Ozcan, Daniel Rohrbach, Jean-Daniel Roulier, Reza Safaï et Walter Siegrist. Messieurs Matthias Abderhalden, Philippe Pache, Jean-Marc Reymond et Eugène Roscigno étaient excusés.

La Commission des finances a examiné en urgence, à la demande de la Municipalité, le préavis no 41 portant sur la participation financière de la Ville de Renens au projet de M. Fabio Celestini - Fondation 442 pour un montant total de Fr. 90'000.-, soit de Fr. 75'000.- au titre de sponsor du match de gala qui opposera l'équipe de la Fondation 442 à l'Olympique de Marseille, et de Fr. 15'000.- de garantie pour la location d'un train spécial.

Comme le rappelle Mme la Syndique, M. Fabio Celestini, après avoir fait toutes ses classes de junior au FC Renens et avoir joué en première équipe, il est devenu footballeur professionnel. Il a joué notamment en France dans les clubs comme Troyes et Marseille. International suisse, il évolue actuellement dans le championnat d'Espagne au sein du Getafe. Récemment, il a créé une fondation dans le but de faire du football un moteur d'intégration des jeunes et un trait d'union entre eux. Sous l'égide de sa fondation, dont il est le président, un match de gala sera organisé à Genève le lundi 21 avril 2008. Ce match de football opposera deux équipes, une composée d'actuels et anciens joueurs de diverses nationalités et l'autre de la première équipe de l'Olympique de Marseille. Cette première manifestation a pour but de trouver les fonds destinés aux futurs objectifs de la Fondation 442, parmi lesquels figure la récolte des fonds nécessaires au financement de la construction d'un terrain synthétique destiné aux juniors du FC Renens.

M. Celestini souhaite favoriser l'éclosion de nouveaux talents et se propose d'offrir un nouvel équipement sportif à l'équipe qui lui a permis d'aimer ce sport et d'en faire son métier. Lors de la remise du prix du mérite sportif, il a approché des représentants de la Ville de Renens pour leur faire part de son projet. Après, à la suite d'un premier contact téléphonique, des représentants de la Municipalité et de l'Administration l'ont rencontré et un groupe de travail et de soutien s'est constitué en vue de soutenir ce projet.

Pour la Municipalité, le nom de Renens doit d'être associé à cette manifestation, ceci à des fins promotionnelles. Enfin, c'est une occasion pour offrir à de jeunes de la Commune la possibilité d'assister à un événement exceptionnel, tout en bénéficiant d'une entrée à un prix réduit.

La Commission des finances a pu constater, avec regret, qu'il n'y avait aucun plan financier relatif à cette manifestation, qu'elle n'avait pas pu consulter les statuts de cette nouvelle fondation et que rien n'avait été clairement écrit sur les modalités de l'organisation de cette rencontre footballistique et les clés de répartition des profits découlant des relations juridiques qui lient la Fondation 442 et son mandataire AUGEO. Enfin peu de choses ont été dites sur les autres sponsors, si ce n'est que le journal « Le Matin » est l'un des principaux contributeurs. Il est pour l'heure difficile de savoir si cette manifestation sera bénéficiaire ou non, et à quelle hauteur. Quant au retour sur investissement, compte tenu des éléments dont disposait la Municipalité lors de cette séance, il est impossible d'en connaître le montant. Enfin, au sujet de la réalisation d'un terrain synthétique, qui figure par ailleurs au plan des investissements, son coût est estimé à environ Fr. 800'000.-. Un tel terrain permettrait aux juniors de s'entraîner par pratiquement n'importe quel temps. Un groupe de travail, sous la présidence de la Direction Environnement-Maintenance, est actuellement en train d'étudier ce dossier. Ce projet sera ultérieurement présenté par voie de préavis, et ne manquera pas de soulever à son tour quelques problèmes, déjà évoqués par l'un des commissaires au cours de cette séance, en particulier sur les besoins prioritaires du club à satisfaire.

La Commission des finances, ayant constaté que les arguments financiers de ce préavis étaient très lacunaires, voire furtifs, estime néanmoins, qu'au plan politique, un geste en faveur de la jeunesse et du sport doit être fait. Par conséquent, il est souhaitable de participer financièrement à cette manifestation, tout en assurant la promotion de notre Ville à l'extérieur, et de permettre à la Fondation 442 de réaliser ses objectifs. Enfin, la Commission des finances espère que des relations durables et de qualité pourront se tisser entre la Ville de Renens et la Fondation 442 dans la perspective de favoriser l'intégration sociale des jeunes.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances est d'avis qu'il s'agit d'accorder un chèque de Fr. 75'000.- à la Municipalité et une garantie de Fr. 15'000.- à des fins essentiellement promotionnelles. Le montant total étant bien entendu inversement proportionnel au contenu de ce préavis.

Au vote, c'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les conclusions de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur cet objet.

Marianne Huguenin, Syndique : "J'aimerais remercier votre Conseil et la Commission des finances d'avoir accepté de traiter de préavis en urgence. Entre les premiers contacts pris par M. Celestini et les possibilités de présenter un projet même incomplet, il était impossible de le faire dans les délais normaux si on voulait donner une réponse pour l'événement en question. La Municipalité comprend les remarques de la Commission des finances, c'est vrai que les milieux du sport et du sponsoring ne fonctionnent pas forcément selon les critères, les coutumes et les agendas du politique. Nous avons eu de la peine à avoir les statuts de la fondation qui n'ont été finalisés que tout récemment ainsi qu'un plan financier complet. Ce qui a amené la Municipalité à présenter ce préavis, c'est une volonté de transparence vis-à-vis du Conseil. Nous ne sommes pas l'organisateur de cet événement, nous mettons simplement cette somme de Fr. 75'000.- à disposition de la Fondation 442. La Commission des finances a reconnu l'aspect politique et la nécessité d'avoir des relations durables et de qualité avec la Fondation 442. Nous avons un footballeur qui est une star internationale, qui est un enfant de Renens et a passé 15 ans dans ce club, qui désire, après une longue carrière, redonner quelque chose aux enfants du football-club de Renens. C'est aussi une promotion de l'image de la ville, la conférence de presse présentant ce projet aura lieu lundi avec M.

Manuel Tornare, Conseiller administratif de la Ville de Genève qui est aussi un des sponsors importants de ce projet, cela ne semblait pas imaginable que la Ville de Renens ne soit pas présente à ce moment. C'est un beau projet pour les jeunes de la commune, qui leur offre la possibilité de voir des stars qui leur font briller les yeux, et une action se fait au sein du FC-Renens avec le délégué jeunesse pour permettre ce projet. Et il y a cet espoir de retour sur investissement, qui bien sûr ne peut pas être garanti. Le terrain synthétique est au plan des investissements pour 2010, priorité "souhaitable", si cette action réussit, en tout cas il se fera, peut-être même une année plus tôt. Je vous invite donc au nom de la Municipalité à approuver ce préavis comme la Commission des finances."

La parole n'est plus demandée, M. Michel Brun nous donne lecture des conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

"Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis No 41-2008 de la Municipalité du 4 février 2008,

Ouï le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Accorde à la Municipalité l'autorisation :

- de participer activement au soutien de la Fondation 442, créée par M. Fabio Celestini, qui va organiser un match de football à Genève, le 21 avril prochain, par un montant de Fr. 75'000.-;
- de garantir la location du train spécial prévu par un montant de Fr. 15'000.-;
- de prendre acte que la vente des billets offerts par la Fondation permettra de financer le prix du train.

La dépense de Fr. 75'000.- ne figure pas au budget 2008. Elle sera comptabilisée dans la Direction Culture-Jeunesse-Sport, section 5500 «Sport», compte nouvellement créé No 3653.07 « Subvention Fondation 442-Célestini». "

Le Président soumet ces conclusions au vote de l'assemblée, qui sont adoptées à une large majorité (9 non et 10 abstentions).

14. Préavis n° 42-2008 – Aménagement paysager du Parc de la Gare, Dépôt du préavis – discussion préalable

La discussion préalable est ouverte.

M. Jean-Pierre Leyvraz (FR) "la commission des finances déplore qu'il s'agit d'un terrain privé, pour moi cet aspect formel n'a pas trop d'importance si on a la garantie que son usage sera public pendant très longtemps. J'aimerais donc qu'en commission on ait les conventions et servitudes en question, qu'on sache bien ce qu'elles disent y compris ce qu'elles disent entre les lignes."

La discussion est close

La commission chargée de cet aménagement paysager est nommée, avec une présidence socialiste:

Michele Scala et Jean-Jacques Ambresin pour le PSR

Pascal Golay et Gisèle Martin pour le RCDR

Simone Szenyan-Reymond et Jean-Pierre Leyvraz pour la Fourmi rouge

Catherine Reymond pour les Verts

Armande Reymond pour Arc-en-ciel

15. 15. Préavis n° 43-2008 – Collège du Léman – Demande d'un crédit pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité aux normes incendie, de remplacement des installations techniques, de remplacement des faux-plafonds et de rénovations intérieures diverses et d'un crédit d'étude pour le remplacement des façades. Dépôt du préavis – discussion préalable

La discussion préalable n'est pas utilisée.

La commission se réunira le 5 mars à 20h00 à la salle des maîtres du Collège du Léman.

Nomination de la commission:

Jean-Pierre Rouyet, président, et Tamara Andrade pour le groupe FR

Luca Ferrini et Ali Korkmaz pour le PSR

Jean-Marc Dupuis et Catherine Wicht pour le RCDR

Nathalie Kocher pour les Verts

Bastien Reymond pour Arc-en-ciel

16. Rapport-préavis n° 44 – 2008 – Réponse à la motion et à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et consorts relatives à l'interdiction de la publicité en faveur du petit crédit – Modification du règlement communal sur les procédés de réclame. Dépôt du rapport - préavis – discussion préalable

M. Mady Keita (PSR) au nom de Line Rouyet, excusée: "Je remercie la Municipalité et les services communaux concernés qui se sont plongés dans ce dossier complexe. La situation actuelle sur le plan juridique et politique est en effet peu claire et permet, comme cela est très bien expliqué dans le préavis, une interprétation très libre et contestable de la législation par certains établissements bancaires et sociétés financières.

Je suis heureuse de constater que la Municipalité propose au Conseil d'user de notre autorité sur le plan communal pour résoudre ce problème qui préoccupe de plus en plus de monde dans le Canton. Soumettre à l'approbation du Conseil une modification du règlement communal sur les procédés de réclame qui augmentent les mesures restrictives en matière de publicité peut étonner certain-e-s membres du Conseil communal. "Après tout, pourquoi un type de publicité plutôt qu'un autre?", et "Et de quel droit la commune restreindrait-elle la liberté de commerce?" se disent peut-être quelques personnes dans cette salle! Toutefois, l'impact de la publicité sur le comportement de la population en matière de consommation est avéré et flou juridique dans ce domaine est non seulement pas souhaitable mais surtout dangereux! Il permet à certaines entreprises d'user de tous les moyens pour encourager la population à faire des demandes de crédits qui peuvent conduire à une surconsommation et un endettement précoce de certaines catégories de la population.

C'est pourquoi je remercie la Municipalité pour les conclusions courageuses de ce préavis et invite le Conseil communal à suivre cette position.

Par ailleurs, faisant partie du bureau du Conseil, je suis dans l'incapacité de pouvoir faire pleinement partie de la commission chargée de discuter de ce préavis. Toutefois, je souhaiterais pouvoir être présente le 2 avril afin d'entendre les remarques des commissaires et de donner mon avis sur la question. Il est évident que si vous acceptez cette demande, je n'aurai ce jour-là pas de droit de vote."

Nomination de la commission

Bastienne Joerchel Anhorn, (Les Verts), présidente
 Jean-Daniel Roulieret Denise Schmid pour le RCDR
 Anne Holenweg et Brigitte Rohr pour le PS
 Nicolas Freymond et Verena Berseth pour le groupe FR
 Armande Reymond pour Arc-en-ciel.

17. Motions, postulats, interpellations.

- Postulat de Monsieur le Conseiller communal **Roland Divorne** intitulé "Informer pour mieux vivre à Renens":

"Renens, à ce jour chef-lieu du district de l'Ouest Lausannois, Renens se doit de développer un système de communication digne de sa responsabilité de chef-lieu.

Renens se doit d'être près de ses habitants et utiliser des outils modernes et écologiques pour communiquer les informations de notre commune afin d'inciter notre population à participer à la vie locale.

Comme certainement beaucoup d'entre vous, vous avez pu voir les trois panneaux lumineux dans la commune d'Ecublens. Ils affichent tout au long de la journée, des informations de la commune ainsi que les manifestations à venir.

Les Champs d'applications peuvent être variés: messages de l'administration (vote, travaux, prévention, vœux, etc...) ainsi qu'annonce des manifestations publiques des sociétés locales. Ce système de panneaux lumineux géré de manière centralisée (par ex. depuis un service ad-hoc, sécurité-publique ou culture – jeunesse - sport) peut en quelques instants, passer les messages importants de notre administration.

Les coûts d'exploitation liés à ce système de panneaux lumineux peuvent être partagés entre les différents acteurs, selon un cahier des charges à définir.

Les avantages indéniables de ce type de support sont en outre :

- 1) L'impact visuel auprès du citoyen (emplacements stratégiques des panneaux au centre et dans les couloirs d'accès de la commune, en général placé près des feux de signalisation).
- 2) Réduction des affichages traditionnels en autre sauvage.
- 3) La rapidité de communication d'information d'utilité publique.
- 4) Propage l'information sur une plus grande échelle de passants et d'automobilistes.

A ce jour, ce moyen de communication semble être un succès dans toutes les communes utilisant ce procédé. Lausanne se lance aussi dans la course pour ce type de concept.

Alors pourquoi ne pas en équiper le chef-lieu du district de l'Ouest Lausannois (en pensant au réaménagement du centre de Renens)

Basé sur les éléments précités, je demande Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité pour étude de faisabilité."

La discussion est ouverte. Le Président demande si on peut considérer ce postulat comme développé.

Mme Tinetta Maystre rappelle que le dépôt du postulat en deux étapes permet de s'approprier une idée, y penser un peu. Si ce n'est pas le cas pour celui-ci, elle demande une commission pour l'étudier en toute tranquillité, et avoir le temps d'appivoiser l'idée en d'en discuter entre conseillers communaux avant de décider de l'envoyer à la Municipalité ou non.

M. Olivier Barraud sur la forme, il avait été convenu la règle (qu'il ne soutenait pas) de déposer en deux temps, titre du postulat lors d'une séance puis développement; il demande qu'on respecte cette forme.

M. Jean-Jacques Ambresin rappelle l'art. 52 du règlement du Conseil selon laquelle la proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

M. Olivier Barraud: naturellement, on peut appliquer le règlement, mais on peut aussi donner aux groupes politiques le temps de prendre position.

Le Président demande que le Conseil puisse trancher à la prochaine séance.

M. Roland Divorner accepte de développer le sujet à la prochaine séance.

- Interpellation de **M. Michele Scala** sur l'intégration.

"Suite à l'article intitulé « La Suisse romande, lanterne rouge de l'intégration, selon une étude basée sur des critères discutables » paru le 11 février 2007, on constate que la palme du plus mauvais élève revient à Renens. Bien que les critères de cette étude apparaissent discutables, comme Madame Huguenin et Monsieur Depallens le font remarquer à juste titre dans leurs réponses aux médias, car l'étude ne tient pas compte de l'aspect industriel et ouvrier de la localité et du droit de vote communal que seuls quelques cantons romands accordent aux étrangers, il ne faut pas tout balayer d'un revers de main ! L'étude est certes critiquable, car on connaît mal les intentions du sociologue, mais elle existe et l'on doit tout de même en tenir compte. Elle montre aussi qu'on peut aborder l'aspect de l'intégration autrement que par les traditionnelles rencontres et fêtes interculturelles.

Compte tenu de ce qui précède, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Vu le nombre élevé d'allophones dans notre commune, y a-t-il un risque ou une possibilité de recevoir beaucoup d'argent de la Confédération et du Canton? Si oui, avez-vous déjà des projets d'intégration pour les années à venir?
2. Combien de projets ont été déposés à la Commission Fédérale d'intégration à Berne en 2007 ? en 2008?
3. Qui est responsable de la diffusion de ces projets et comment les associations en sont-elles informées ?

4. Sachant que l'Ouest lausannois et Lausanne concentrent le pourcentage le plus élevé d'étrangers dans le Canton de Vaud, seriez-vous d'accord de vous associer aux autres communes de l'Ouest pour demander au Canton et à la Confédération de répartir le financement à l'intégration aux Communes aussi en fonction du nombre d'étrangers domiciliés?
5. Etes-vous d'accord de consulter et de soumettre annuellement au conseil communal les axes principaux de la politique d'intégration communale ?
6. Seriez-vous disposé(e) à repenser la politique d'intégration sur la base de nouveaux critères autres que ceux qui sont pratiqués jusqu'à nos jours ou que la nouvelle loi sur l'intégration nous impose y compris le mode de fonctionnement, la représentation et les objectifs de la Commission d'Intégration Suisse Etrangers(CISA)?"

M. Jacques Depallens, Municipal répondra la prochaine fois, si possible.

18. Propositions individuelles et divers

Mme Catheline Reymond remercie la Municipalité pour sa réponse concernant son postulat sur le papier. Elle tient à souligner la qualité de la réponse qui la satisfait.

Mme Simone Szenyan-Reymond signale que le 8 mars à Renens, lors de la journée internationale des femmes, l'association des femmes solidaires sans frontière organise des stands à 9h30 sur la Place du Marché, un repas canadien, avec échanges, partages conviviaux à 12h30 à la Rue Neuve 4b, à 13h30 des contes du monde, des démonstrations de flamenco et des danses par l'association des Equatoriens.

M. Michele Scala a une question à la Municipalité sur les machines à créer des papiers d'identité (passeports biométriques). Le canton propose de créer 4 lieux où seraient installées ces machines pour créer des papiers d'identité. Il aimerait connaître la position de la Municipalité par rapport aux propositions du canton.

M. Olivier Golaz trouve que 4 lieux, ce n'est pas suffisant, que ce serait mieux qu'il y en ait une par district. Il suit ce dossier qui est encore pendant au Grand Conseil et informera de l'évolution de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt cette séance après avoir remercié les membres du Conseil pour leur excellente participation.

La séance est levée à 22 h 45.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller